



Le Cancanier

Journal villageois de la commune de Penthalaz - no 1 - juillet 2007

Editorial

Message de la Syndique

Chers habitants de Penthalaz,

Vous avez entre les mains le premier numéro du Journal officiel de la commune « Le Cancanier ».

Pourquoi ce nom ? Essentiellement parce que c'est notre sobriquet ! Mais oui ! Les initiés, se souviennent qu'au 17^{ème} siècle, - je cite - «une ordonnance interdisait aux femmes de s'assembler pour coter, caquasser et jaser comme elles ont coutume !» Fin de citation. Et c'est probablement depuis cette époque que nous portons ce surnom qui, il faut le dire, fait bien plaisir aux messieurs ! car, lorsqu'ils entendent cette phrase, ils ont toujours l'œil malicieux et l'air entendu !

Pourquoi ce journal ? Tout d'abord, pour répondre à la Loi sur l'information entrée en vigueur le 1^{er} septembre 2003 et qui a pour but de garantir la transparence des activités des autorités afin de favoriser la libre formation de l'opinion publique. Il nous a paru essentiel d'avoir un lien entre vous, citoyens et nous Autorités communales. En effet, bien que nous ayons un site Internet « tout beau, tout neuf », il faut aussi penser à ceux qui n'ont pas cet outil. Et puis... notre nom n'est-il pas les Cancaniers ? Beaucoup de bruits - pas toujours fondés - circulent dans notre commune et ce journal sera l'occasion de remettre l'église au milieu du village et de vous transmettre une information claire et précise. Quant aux sociétés locales - qui sont aussi nombreuses que diverses - elles pourront, par ce biais, se faire mieux connaître et peut-être vous donner envie de faire partie de l'une ou l'autre ou encore de vous engager.

Comment est né le Cancanier ? Lors du Conseil communal du mois de décembre 2006, la Municipalité a demandé la création d'un groupe de travail afin de réfléchir sur le thème «comment diffuser l'information aux habitants de Penthalaz». Sans hésitation, un groupe s'est rapidement formé. Composé de Mmes Isabelle Gay-Crosier, Dominique Von der Muhll, MM. Pierre-André Ischi ; Jérôme Ischi ; Joël Cavat ; Naïm Ben Khelifa et Roland Jaeger et après une première rencontre avec la Municipalité, ils se sont mis au travail. Finalement, c'est l'idée du journal qui a pris le dessus. Ces personnes ont fait un travail remarquable et c'est grâce à leur volonté, leurs idées et leur motivation que vous avez ce premier Cancanier entre les mains aujourd'hui. La Municipalité, très reconnaissante, tient à les remercier chaleureusement pour leur investissement et pour la naissance du «Cancanier» qui - soit dit en passant - a duré moins de neuf mois ! Un record !

Quels objectifs ? Le Cancanier paraîtra après chaque séance du Conseil Communal, soit 3 à 4 fois par année. Et bien entendu, Le Cancanier a la volonté de vivre au-delà des élections et des Municipaux qui se succèdent ! Pour conclure, tant le groupe de travail que la Municipalité ont l'ambition que ce Journal réponde à vos attentes et, surtout, que vous soyez impatient de lire le numéro suivant !

*Pour la Municipalité
Isabelle Hautier-Charrotton, syndique*

Concours photo

Participez à notre concours photo ! Nous cherchons des photos de notre village, belles, insolites, originales, surprenantes ou d'actualité. Les meilleures seront mises à l'honneur en première page et/ou paraîtront dans l'album photo du site de la commune. La photo de l'année sera primée avec un bon de CHF 50.- de Photocolor Kreuzlingen.

NB : en envoyant votre photo à : lecancanier@penthalaz.ch, vous donnez votre accord à sa publication.



Photo du village - Prise par M. Roland Jaeger

Compléments d'informations sur le nouveau site www.penthalaz.ch

Les titres

Informations de la municipalité

Communications des municipaux
Page 2

Au conseil communal

Décisions du conseil
Page 3

Portraits

Un cancanier en Guadeloupe,
Penthalaz dans le temps
Page 4

Penthalaz vit

Manifestations cet été
Page 5

La vie des Cancaniers

Courrier des lecteurs
Jubilaires,
Tout va bien !
Cultes
Page 6

Utile

Agenda,
Coin des cancans,
Memento
Page 7

Album photos du village

Selon articles pages 4 et 5
Page 8

Contact

Le Cancanier
Case postale 67
1305 Penthalaz
lecancanier@penthalaz.ch

Impressum

Editeur responsable
La Municipalité de Penthalaz
Comité de rédaction
Naïm Ben Khelifa, Joël Cavat,
Isabelle Gay-Crosier,
Jérôme Ischi, Pierre-André
Ischi, Roland Jaeger
Conception et réalisation
Joël Cavat
Impression
Imprimerie Favre et Pittet

Informations de la Municipalité

En vrac - 14 mai 2007

Mme Isabelle Hautier-Charrotton, Syndique : parle du personnel des services extérieurs.

M. Yvan Rochat, Municipal : renseigne sur la mise de bois et la nouvelle loi sur les déchets.

M. Yves Jauner, Municipal : informations sur les jubilaires plus divers.

M. Michel Girod, Municipal : informations sur les nouveaux quartiers.

M. Frédy Mast, Municipal : renseignements sur divers chemins et routes.

En vrac - 11 juin 2007

Mme Isabelle Hautier-Charrotton, Syndique : apporte quelques précisions sur les charges foncières.

M. Yvan Rochat, Municipal : nous renseigne sur la nouvelle loi forestière.

M. Yves Jauner, Municipal : nous parle des jubilaires et des espaces publics.

M. Michel Girod, Municipal : nous renseigne sur les modifications de trafic et les sapeurs-pompiers.

M. Frédy Mast, Municipal : nous parle de conduite d'eau potable.

Communications de la Municipalité - Conseil communal du 14 mai 2007

Mme Isabelle Hautier-Charrotton, Syndique nous parle des employés communaux. M. Jean-Luc Duperrex a repris son travail à temps complet. Messieurs Claude Girod et Christian Charrotton sont en arrêt maladie. Monsieur Besençon accidenté professionnellement est remplacé par Mme Jovanovski. La Commune a engagé pour une durée indéterminée M. Stéphane Berthoud. La Municipalité a été enthousiasmée par la brochure (Le Cancanier) qui paraîtra après chaque séance du Conseil Communal. Première parution : début juillet. Le 30 mars 2007 a eu lieu la réception des jeunes citoyens en présence des membres de la Municipalité, du Président du Conseil, de M. André Marendaz, député, et de la secrétaire du Conseil Communal.

M. Yvan Rochat, Municipal : Mise de bois : 127 stères sur 140 ont été vendus. Suite à l'entrée en vigueur, au 1er janvier 2007, de la nouvelle loi sur les déchets, la Commune de Penthalaz doit revoir son règlement ainsi que la taxe « poubelle ». Elle s'est regroupée avec d'autres communes avoisinantes, afin de pouvoir travailler ensemble sur le même système. De son côté, Valorsa étudie deux variantes. Les travaux débuteront à l'automne 2007.

M. Yves Jauner, Municipal : Au terrain de football, des projecteurs ont été loués pour 6 mois et un panier de Basket a été installé sur la place bétonnée. La piste finlandaise a été remise en état. Les Retraites Populaires ont offerts 2 bancs qui se trouvent sur la Place Centrale. Un groupe de travail au sein de l'ARC a été formé pour la LAJE (Loi sur l'Accueil de Jour des Enfants). Des panneaux vitrés ont été posés pour la mise en place des affiches. Au cimetière, un tuyau supplémentaire a été ajouté afin de faciliter le remplissage des arrosoirs pour les personnes âgées. A l'école, les contrôles dentaires ont eu lieu durant le mois d'avril. Le site internet de notre Commune a été relooké et sa mise à jour est en bonne voie.

M. Michel Girod, Municipal : Le quartier « Maisons-Neuves » est maintenant quasi totalement habité. Divers aménagements extérieurs sont encore à effectuer. Le 1er périmètre du quartier de « Dessous-la-Ville » devrait être prêt d'ici l'été 2007. Au quartier des « Vignettes », les premiers appartements seront loués dès le 6 juillet 2007. Le nouveau règlement du plan général d'affectation est encore à l'étude mais se trouve en bonne voie de réalisation. La Commission de modération du trafic ainsi que la Commission d'urbanisme se sont réunies, afin de peaufiner le projet des différentes zones à 30 Km/h dans le village. Dès l'été 2007, la route de la Vuy ainsi que le chemin en Sauffaz seront des zones à 30 Km/h. D'autres rues, comme La Loëttaz, sont en cours d'étude. La Commune a obtenu l'autorisation de démolir la maison située sur la route de Cossonay 2 ainsi que l'ancien local du CR situé sur le Canal. C'est l'armée qui s'en chargera. Cette démolition fera partie, durant le mois d'octobre, d'un exercice « grandeur nature » en collaboration avec la PCI et le DPS de la région.

M. Frédy Mast, Municipal : Nous renseigne sur les points suivants : Une interdiction de circuler en lieu et place de : « Bordiers autorisés » a été posée au Chemin de la Forêt. Il faudra dorénavant passer par le chemin du Moléson pour s'y rendre. La route sera barrée au niveau du chemin des Primevères. A la route du Cheminet, la tranchée située à la hauteur du chantier de M. Cornaz sera rebouchée le 15 mai 2007 dans l'après-midi. La tranchée, à la rue J.J. Porchat, devrait l'être sous peu.

Claudine Martin, secrétaire du conseil en collaboration avec Pierre-André Ischi

Communications de la Municipalité - Conseil communal du 11 juin 2007

Mme Isabelle Hautier-Charrotton, Syndique, apporte tout d'abord des précisions au sujet des charges foncières. Elle répond ensuite à la question posée par M. Daniel Rochat le 11 décembre 2006 au sujet de l'entretien du chemin du Petit Gothard. Ce chemin est propriété de Praz-Gérémoz et de ce fait entretenu par leurs soins. Un bruit court à Penthalaz concernant la construction d'un collège secondaire dans notre commune ; cette rumeur, parfaitement infondée, est partie de Cossonay.

M. Yvan Rochat, Municipal, répond à la question posée par M. Jean-Claude Andrey lors du précédent Conseil, à savoir si le montant budgétisé pour les travaux au chemin du Cheminet 22 est respecté ? Effectivement, le coût définitif des travaux est légèrement inférieur au Fr. 40'000.- prévus. Il donne ensuite une information concernant le triage du Sépey (regroupement de 14 communes). Une nouvelle loi forestière est actuellement en discussion. Au fil des années, les contributions de l'Etat ont largement diminué. La Confédération et le Canton de Vaud peuvent subventionner les travaux d'entretiens des forêts ; c'est le cas de la coupe qui a été faite en-dessus des Moulins de Cossonay-Gare. Cependant, ces subventions cesseront à fin 2007. Après discussion, les communes ont décidé de garder le triage sous sa forme actuelle. Cette façon de faire permettra, également, de sauver le poste de garde-forestier.

M. Yves Jauner, Municipal, nous parle des jubilaires de la commune. Le 29 mai 2007 : 90 ans des jumelles Mathilde Badiali et Aimée Viecelli. Le 1er juin 2007 : 50 ans de mariage de Mme et M. Josy et Michel Bally.

M. Y. Jauner revient sur le sujet du Skate Parc. Un nouvel emplacement a été proposé par la Municipalité, sur le terrain du camping de Passage, proposition qui a été refusée par le canton. Une dernière prise de contact avec le canton, appuyée par notre député local, M. André Marendaz, est envisagée ; si elle n'aboutit pas, le projet pourrait être abandonné.

M. Michel Girod, Municipal, s'adresse aux Conseillers de la Commission de modération du trafic ainsi qu'à ceux de la Commission d'urbanisme qui ont été convoqués afin de se rendre chez un fournisseur d'équipement en vue de la modération de trafic. Cette façon de faire est peut-être surprenante pour certains, mais M. Girod souligne le but participatif de cette démarche. Concernant la convention de fusion des sapeurs-pompiers de Penthalaz-Penthaz-Daillens, elle a été entérinée par les trois Conseils. Suite à une erreur du service juridique de l'ECA, elle devra être à nouveau proposée lors d'un prochain Conseil de manière à pouvoir la ratifier définitivement. M. Michel Girod répond ensuite aux remarques faites par M. A. Marendaz lors du Conseil du 14 mai 2007 concernant les zones d'utilités publiques, EMS et environs. Elles ont été prises en compte dans le projet du nouveau plan d'affectation.

M. Frédy Mast, Municipal, parle de la conduite d'eau potable reliant la station de pompage à Venoge Parc dont le Conseil a accepté le remplacement. Cette conduite a été réparée et une étude plus poussée a été menée. Finalement, il a été décidé de la laisser en l'état ; une nouvelle décision sera prise à fin juin. Le préavis accepté lors du dernier Conseil est donc en attente.

Claudine Martin, secrétaire du conseil en collaboration avec Pierre-André Ischi

Reflets

Conseil communal du 14 mai 2007

Dominique Mioradelli et Roberto Giannarelli ayant quitté la commune, le président du Conseil assermenté François Bachmann (GIP) et de Bernard Murisier (Groupe radical-libéral).

La commission des finances informe que si les 8 préavis sont acceptés par le Conseil, les dépenses de CHF 5'557'600.— provoqueront un léger dépassement par rapport aux dépenses planifiées dans le budget pour 2007. La dette de la commune passera à CHF 17'727'970.— pour un plafond d'endettement fixé à CHF 20'000'000.— voté en décembre 2006.

Les installations du Verger, inauguré en automne 1996, ont été contrôlées. Il en ressort que quasi toutes les installations de chauffage, de refroidissement et de ventilation doivent être modernisées.

Le réseau d'eau de Penthalaz est en constante évolution et rénovation et concerne 5 préavis de ce Conseil. Notre commune versera CHF 340'000.— à la commune de Daillens pour le cofinancement du remplacement et du surdimensionnement de la conduite d'eau potable reliant le réservoir de Montjoux à la chambre de régulation de Daillens. Ces travaux ont été entrepris pour garantir les futurs besoins des 2 communes en plein développement. La commune, responsable de l'évacuation des eaux usées, profite, par souci d'économie de travaux de surélévation des berges de la Venoge pour mettre en séparatif les eaux du bâtiment du Tennis, dont les eaux usées sont actuellement versées directement dans la Venoge (CHF 65'700.—). Les travaux sont terminés. D'autre part, profitant également de la réfection de la route de desserte le long des voies de chemin de fer par Venoge Parc, la commune va mettre en conformité les conduites d'eau potable et de défense incendie au Chemin de l'Islettaz. (CHF 562'400.—). Il faudra encore assainir le réseau interne par la suite pour mettre hors service la station de pompage de l'eau industrielle. Les travaux sont planifiés dès l'automne 2007. La conduite d'eau potable devant alimenter le nouveau quartier des Maisons-Neuves sera refaite pendant le chantier du Chemin Rouge le long duquel le trottoir va être prolongé jusqu'à la Route de Lausanne pour des raisons de sécurité au vu de l'augmentation du trafic dans le quartier (CHF 734'500.—).

Enfin le réseau d'eau potable sera refait depuis le pont de Venoge Parc jusqu'à Provimi Kliba, ainsi qu'une vérification du collecteur de l'Association Intercommunale pour l'Épuration des Eaux de Cossonay-Penthalaz-Penthaz et la mise en séparatif des eaux des bâtiments et commerces de la zone du carrefour de Cossonay-Gare. Ces travaux seront réalisés lors de la création du giratoire. La destruction de la maison Salomon et de l'ancien local du Centre de Renfort sera effectuée dans le cadre d'un exercice par l'Armée en collaboration avec le DPS et la Protection Civile. Le giratoire aura un diamètre de 29 mètres pour faciliter le trafic des poids lourds sur les 4 axes. Le giratoire sera excentré. Ses îlots seront franchissables et ses obstacles démontables pour répondre aux exigences du Service des routes. La Municipalité négocie une participation de la Commune de Cossonay, un prêt sans intérêts et une subvention auprès du Service des Routes du Département des Infrastructures.

Le Conseil Communal a approuvé l'achat par la Commune de la Cure de Penthalaz mise en vente par le Canton. Il s'agit d'une maison avec 178 m² habitables sur un terrain de 3079 m². Le principal argument en faveur de cet achat est la nouvelle LAJE, Loi sur l'Accueil de Jour des Enfants entrée en vigueur début 2007. La commune voit donc là un investissement à long terme. Il faut savoir que la Paroisse Protestante a également approché la Commune pour parler de l'avenir du Foyer Paroissial et que c'est la Paroisse Catholique qui est propriétaire de la parcelle de la place de jeux sur le Chemin du Mont-Blanc.

Isabelle Gay-Crosier

Conseil communal du 11 juin 2007

Olivier Frossard remplace Christophe Lancia qui quitte la commune.

La commission « Modération de trafic » est chargée de choisir le matériel pour l'aménagement de zones 30 km/h, en particulier dans le quartier de Sauffaz, le Vuy et le Chemin Rouge.

Notre commune touchait jusqu'à présent une ristourne d'environ CHF 40'000.— par an de la Romande Energie pour l'utilisation du sol. La nouvelle Loi vaudoise sur l'Energie du 16 mai 2007 supprime cette ristourne et prévoit une taxe liée à l'usage du sol pour la distribution et la fourniture d'électricité de 0.7 ct/kWh, ce qui promet une rentrée d'environ CHF 148'000.— par an dans notre bourse communale.

La Commission de gestion a étudié cette année la planification, l'entretien, la réfection et le déneigement de notre réseau routier, la gestion des déchets ménagers et la gestion de nos forêts, et a étudié les comptes de l'exercice 2006 présentant un excédent de revenus de CHF 581'223.10 répartis entre des amortissements extraordinaires, des attributions spéciales pour CHF 470'000.— selon les comptes et le versement de CHF 793.60 au compte capital. Les comptes de l'exercice 2006 sont approuvés et décharge est donnée à la Municipalité pour sa gestion 2006. Des félicitations sont adressées à notre boursier Jean-Daniel Bonny.

Isabelle Gay-Crosier

En vrac - 14 mai 2007

2 nouveaux conseillers

- François Bachmann
- Bernard Murisier

Une information de la Commission des Finances, 8 préavis pour un montant total de dépenses de 5'557'600.—

La Salle du Verger sera à nouveau ventilée, climatisée et chauffée.

Pour un montant de CHF 180'000.—
Travaux en été 2007
43 voix pour et 1 abstention

Le réseau d'eau continue de s'améliorer

Le bas du Chemin Rouge aura son trottoir. Travaux dès septembre pour environ 6 mois. Accepté à l'unanimité

Cossonay-Gare aura son giratoire. Pour un montant de CHF 2'565'000.— 37 voix pour, 2 voix contre et 5 abstentions. Démolition la 2ème semaine d'octobre à fin novembre. Chantier du giratoire dès décembre 2007 ou janvier 2008, pour 12 à 15 mois

La commune achète la Cure

Pour un montant de CHF 1'110'000.—
27 voix pour, 17 voix contre

En vrac - 11 juin 2007

1 nouveau conseiller

- Olivier Frossard

Le nouveau règlement du Conseil est distribué

1 information de la commission « modération du trafic »
2 préavis

Indemnité communale liée à l'usage du sol

148'000.— CHF par an dans la bourse communale

Les comptes 2006 et le rapport de gestion sont acceptés à l'unanimité.

Un cancanier en Guadeloupe

Gérald Bönzli est un ancien cancanier qui est allé vivre son rêve sur une île paradisiaque : la Guadeloupe. Si l'école n'est pas son meilleur souvenir de Penthaz, il garde de très bons moments en mémoire de sa jeunesse. Principalement le club de foot et la société de jeunesse. Il aimait ce côté festif et la camaraderie.

Gérald et Yolande, au bar



Photo prise par Gérald Bönzli

Il a beaucoup voyagé : Venezuela (Caracas – Maracaïbo), La Thaïlande, la Turquie. Expédition en bus VW en destination de l'Inde et du Sri Lanka, sans doute son meilleur souvenir. Il voyagera plusieurs fois en Guadeloupe. C'est lors de l'un de ces séjours qu'il rencontrera Yolande, sa femme guadeloupéenne.

En 1980, il quitte Penthaz pour se rapprocher de Genève où il acceptera un poste de responsable technique dans une entreprise d'alarme de sécurité. Il construira une maison en France, sur la commune de Sergy au pied du Jura avec

sa femme Yolande. Il y vivra 10 ans avant de la vendre en échange de deux billets simple course pour son île dont il est tombé amoureux et où il y construira un gîte de vacances.

Vue depuis le gîte

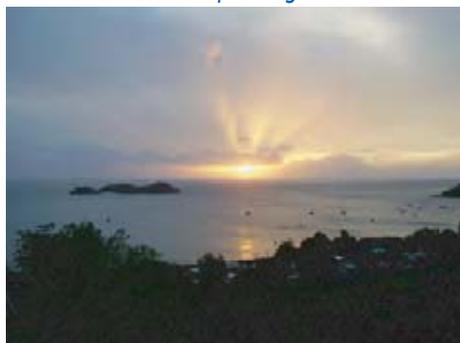


Photo prise par Gérald Bönzli

Son gîte est niché sur une colline qui domine l'Îlet Pigeon dans la réserve Cousteau. Depuis cet endroit, on y appréciera sa vue, le coucher du soleil ainsi qu'une étonnante faune. Sa piscine est entourée d'un magnifique jardin luxuriant.

La Guadeloupe, c'est aussi un département français, c'est donc plus facile pour un romand de s'y adapter. Elle offre beaucoup de possibilités pour une petite superficie. On quitte la plongée sous-marine et en un quart d'heure, on se retrouve en plein cœur de la forêt tropicale. On passe du sommet du volcan à 1467 mètres (La Soufrière) à la plage de sable blanc. La Guadeloupe est aussi un archipel. Il y a trois îles assez proches : Marie-Galante, les Saintes,

la Désirade ainsi que deux autres petites îles en peu plus loin.

Occupé à l'entretien du terrain et du gîte, Gérald trouve encore le temps pour ses loisirs : canyoning, randonnées en forêt, croisières dans les Caraïbes avec son voilier.

La nouvelle piscine



Photo prise par Gérald Bönzli

Chaque année, des gens de la région vont rendre visite à Gérald et Yolande pour profiter du soleil et de leur accueil chaleureux. Et si on demande à Gérald s'il veut finir ces jours en Guadeloupe, il vous répondra « je n'ai pas envie de finir ! Mais s'il le faut, l'endroit me semble adapté »

Joël Cavat

Si vous souhaitez lui dire bonjour ou pour tout complément d'informations :

Mayo
Gérald et Yolande Bönzli
Morne Tarare
97132 Pigeon
Tel/Fax: 0590 98 86 17
www.gite-mayo.com
mayo-gerald@wanadoo.fr

Penthaz dans le temps

Origine du mot Penthaz

En cherchant des informations sur notre village, j'ai découvert un livre qui nous présente une autre explication du mot Penthaz. Celle que nous connaissons depuis longue date est que Penthaz désigne vraisemblablement un endroit en pente (pendere) ou le diminutif de la commune voisine PENTHAZ.

Maurice Métraux, auteur de cet ouvrage intitulé : "Contribution à l'histoire du Pays de Vaud" édité en 1968, retrace l'histoire des villages vaudois en se basant sur l'onomastique* des noms de villages. L'auteur, sceptique sur cette première définition, en donne une nouvelle que je vous

cite : "En examinant attentivement la situation géographique sur place, nous pensons que le préfixe PENTE (cinq) et plus approprié. En effet, le plateau sur lequel sont situés Penthaz et Penthaz est cerné et traversé par cinq ruisseaux exactement (les suffixes AZ et ALAZ correspondent à AYGUA ou AYGUALA (qui sont des dérivés du mot AQUA))."

Après avoir lu ce passage, ma curiosité m'a amené à chercher ces cinq cours d'eau. J'en ai trouvé quatre la Mollombaz, le Rio, le Rosey ainsi que la Venoge, il en manquait un, et d'après le même ouvrage cité précédemment, il s'agirait de la Vuy. Je cite : " Ces mêmes noms "aquifères" de rivières

ou de ruisseaux ont encore fourni, au Moyen-Âge, une autre appellation importante sous l'influence de la germanisation quand le mot Eygua s'est transformé par un processus assez lent en suffixe Vuy (on trouve entre Penthaz et Penthaz le chemin de la Vuy qui est exactement le chemin du ruisseau)." Il y aurait donc un cours d'eau sous cette rue mais je n'en sais pas plus pour le moment.

Naim Ben Khelifa

*Onomastique : études des noms propres
Note de l'auteur : Avant la levée de la carte du canton de Vaud en 1841, Penthaz a eu plusieurs orthographes dont certaines sans le « h ».

Cet été aura lieu à Penthalaz trois grandes manifestations. Les cancaniers pourront s'y rendre l'esprit tranquille en étant sûrs de pouvoir y passer un excellent moment.

Par ordre chronologique, le Trophée de la Venoge ouvrira les feux du 18 au 22 juillet 2007. La société de Jeunesse de Penthalaz, organisatrice de cet événement, fêtera également ses 50 années d'existence. Elle possède une bonne expérience des manifestations : après avoir organisé un concours de tambours en 2003, une fête de la bière, des karaokés, le 1er Août et le Nouvel - An 2006-07, ils s'attaquent (comme en 2000) au Trophée. Venez vous amuser et découvrir ce que la Jeunesse vous a concocté. Elle saura animer ces quelques jours, sous forme de concours sportifs et matchs aux cartes. Pour les moins sportifs, sachez qu'une tonnelle, un caveau et un karaoké seront là pour vous faire chanter et vous rafraîchir.



Photo Venoge Festival 2006 - Prise par Joël Cavat

« Sur nos monts quand le soleil, annonce un brillant réveil... » Hé oui, cette seconde manifestation a son importance puisqu'il s'agit de notre fête nationale qui marque la naissance de notre chère Confédération. La fanfare La Villageoise organise le traditionnel 1er août et invite tous les habitants de notre village à y participer parce que « c'est tellement mieux chez nous ». Broche au menu. Et après un déluge de feux d'artifice sous les applaudissements des spectateurs « ô la belle verte, ô la belle bleue », les saucisses vous seront offertes. Un bal est également prévu en fin de soirée.

Le 24 et 25 août 2007 aura lieu le traditionnel Venoge Festival organisé par l'association de la Cool'Hisse. Ils nous promettent une vraie palette de couleurs musicales. Rock, reggae-folk, ska, blues, musiques africaines, latino,... Incontournable donc !

Bref, de quoi faire plaisir à tout le monde. Les groupes tels que Hollyhock, Lenox, Loch Leman Ceilidh Band, Lè Vangle, Tamuera, Monnraisers, Tafta, Skarbonari, Patatas, l'Orange Bleue, Ben Kanaki se présenteront sur scène. Sans compter une animation orientale présentée par la Fondation Nila Moti. Cette année, La Cool'Hisse soutient deux œuvres caritatives : L'association Pro XI qui assure une présence auprès de personnes durablement atteintes par la maladie ou handicapées et l'association L'Atelier de l'Enfants, à Lima, qui améliore les conditions de vie à la population des bidonvilles au Pérou.



Photo Venoge Festival 2006 - Prise par Joël Cavat

Trois manifestations où vous aurez le plaisir de découvrir une ambiance amicale, festive et diversifiée. Loin des soirées jet-set et des discos citadines, l'atmosphère de ces festivités sera des plus agréables et chaleureuses.

Ecrit en collaboration : Jérôme Ischi et Joël Cavat



Photo Venoge Festival 2006 - Prise par Joël Cavat

Photo de la Jeunesse de Penthalaz



Source photo : Jeunesse de Penthalaz

Jubliaires

60 ans de mariage

Simone et Louis Duperret
le 18.01.1947

50 ans de mariage

Dalila et Joao Pardal
le 18.02.1957

Josy et Michel Bally
le 01.06.1957

90 ans anniversaire

Louis Girardet
le 08.01.1917

Marie Guerry
le 23.03.1917

Elisa De Maria
le 06.05.1917

Mathilde Badiali
le 29.05.1917

Aimée Viecelli
le 29.05.1917

Cultes

Penthalaz - 10h00

Foyer :

- le 5 août 2007
- le 30 septembre 2007
- le 4 novembre 2007

Eglise :

- le 19 août 2007
- le 9 septembre 2007
- le 21 octobre 2007
- le 18 novembre 2007

Note d'Etienne Mayor, pasteur :

les 5, 12 et 19 août auront lieu des célébrations autour d'une histoire de la bible racontée. Elles auront lieu à 19h30.

- le 5 août chez la famille Traini à Penthalaz (Pâqueret 4)
- le 12 août chez la famille Magnenat à Dailens (Pressoir 15)
- le 19 août chez la famille Sieber à Penthalaz (Cheminet 41)

La vie des Cancaniers

Courrier des lecteurs

Grosse frayeur!

Un matin un peu avant 8 heures, une de mes collaboratrices descendait à 50 km/heure la Route de la Gare quand, débouchant à toute allure du nouveau Chemin Dessous-la-Ville, un camion lui a coupé la route. Un panneau un peu plus haut indique une sortie camions, mais aucun panneau d'intersection n'indique qu'il pourrait s'agir d'une priorité de droite! Alors? Les véhicules sortant de Dessous-la-Ville sont-ils prioritaires sur ceux qui descendent la Route de la Gare?

Isabelle Gay-Crosier

Réponse : En l'absence de panneaux la priorité de droite s'applique

**Adressez-nous vos courriers par e-mail : lecancanier@penthalaz.ch
ou par poste : Le Cancanier - Case postale 67 - 1305 Penthalaz**

Tout va bien !

J'aimerais vous dire qu'aujourd'hui, en règle générale, tout va bien. C'est vrai, des prophètes de malheur nous annoncent la fin de notre civilisation ; les médias nous envahissent avec tous les drames, misères et fléaux qui nous entourent.

Mais notre époque est d'une douceur sans égale dans l'histoire : jamais l'être humain n'a été si libre, moins menacé par la disette, la maladie et la guerre. Le bon vieux temps était un temps cruel, une époque de faim, de violence et de discrimination.

Autour de nous, tout va bien? Avec tout ce qu'on lit dans la presse, il est forcément permis d'en douter ! Mais avez-vous déjà vu la UNE d'un journal nous parler de tous ces jeunes qui représentent 98 % de leur population et qui vont bien ? Ils s'investissent dans leur profession, leur sport, leur passion, le bénévolat et parfois la politique. Et toutes les personnes qui s'en occupent, qui donnent de leur temps, qui les coachent, qui les entourent ?

Non, on ne nous parle que de ce qui va mal, c'est tellement plus simple et plus rentable et c'est regrettable. Donner un exemple positif serait plus courageux, constructif mais... Malheureusement, cela ne "rapporte" pas.

Plus près de nous, à Penthalaz ou dans les villages voisins, nous avons des Jeunes qui s'investissent, qui font vivre leur village. Et pas seulement des jeunes, énormément de personnes contribuent au bien-être de la population.

Aujourd'hui, c'est à toutes ces personnes que j'aimerais dire MERCI.

Vous savez, pour que nous ayons une vie plutôt douce, il suffit de tendre la main, d'ouvrir les yeux et d'écouter. Nous avons tous le même objectif et pour reprendre un slogan connu c'est de pouvoir dire « il fait bon vivre à Penthalaz »

On a un tous un cœur, laissons-les battre ensemble.

Isabelle Hautier-Charrotton, syndique

Memento

Numéro d'urgence

117 - Police
118 - Sapeurs-pompiers
144 - Ambulances
145 - Intoxications
1414 - REGA

Centrale téléphonique des médecins de garde

0848.133.133

Pharmacie de garde

Renseignement sur le répondeur de votre pharmacie
021/861.15.86

Téléphones et horaires d'ouverture de l'administration communale

Greffe municipale
021/863.20.50
Lundi, mardi, vendredi
08h00-12h00 et 14h00-17h00
Mercredi, jeudi
08h00-12h00

Bourse communale
021/863.20.51
Tous les matins ou sur rendez-vous

Contrôle des habitants
021/863.20.52
Lundi au vendredi
08h00-12h00
Mercredi
16h00-19h00

Police
021/863.20.55
Lundi au vendredi
08h00-12h00
Mercredi
16h00-19h00

Horaires d'ouverture de la déchetterie

Mardi et jeudi
15h30-18h30
Samedi
10h00-11h30 et
14h00-17h00

Hiver : jeudi fermé

Agenda

18 au 22 juillet 2007

Trophée Venoge
Organisation : Jeunesse

1er août 2007

Fête nationale
Organisation : Fanfare La Villageoise

24 et 25 août 2007

13ème Venoge Festival
Organisation : Cool'Hisse

2 septembre 2007

Balade gourmande
Organisation : Club de Tennis de Table

29 septembre 2007

Loto
Organisation : VBC

28 octobre 2007 - 10h45

Vente paroissiale

29 octobre 2007

Conseil communal
Ouvert au public !

4 novembre 2007

Loto
Organisation : USL

17 et 18 novembre 2007

Kermesse
Organisation : Paroisse catholique

23 et 24 novembre 2007

Soirée annuelle
Organisation : FSG

1er décembre 2007

Marché artisanal
Organisation : GAAP

10 décembre 2007

Conseil communal
Ouvert au public !

Annoncez-nous vos manifestations ! Nos coordonnées sont en page 1

Coin des cancans

Ah...dis-don(c) !!! Y' paraît qu'ils vont construire une nouvelle Coop à Penthaz

Oui, c'est vrai, il y existe un projet qui est déjà bien avancé. L'implantation est prévue à Venoge Parc, juste derrière l'actuel bâtiment «Salmon». La Coop désire s'agrandir mais où elle se trouve actuellement, il y a peu de possibilités. Voilà pourquoi les promoteurs ont choisi Cossonay-Gare. Ce projet présente également une station service ; un parking, des espaces de multi-commerces, des bureaux et des logements. La Municipalité envisage également de déplacer la caserne des pompiers à cet endroit. Ce projet devrait aboutir en 2010.

Ah...dis-don(c) !!! Y' paraît que le pasteur doit déménager....

Non, ce n'est pas vrai, la Commune a effectivement acheté la Cure. L'Etat de Vaud a mis en vente 18 cures dans le canton, dont celle de Penthaz, puisqu'elle ne représentait aucun intérêt historique et que l'entretien coûte cher. Actuellement, il est hors de question de réhabiliter cet endroit de plus de 3500 m2, que la Municipalité a acheté dans le but de répondre à la Loi sur l'accueil des jeunes enfants, d'en faire un endroit public et social. Pour le moment, ce n'est que de la musique d'avenir, et M. Mayor pourra encore y vivre.

Ah...dis-don(c) !!! Y' paraît que la maison « Salomon » va exploser....

Oui, c'est vrai, dans le courant du mois d'octobre et avec le concours de l'armée, le bâtiment sera démolé aux explosifs. Cette façon de procéder permettra de créer, au profit de la chaîne du sauvetage (sapeurs-pompiers, protection civile, etc.), des éléments de décombres afin de pouvoir effectuer des exercices d'intervention dans un décor reflétant au plus proche de la réalité.

Ah...dis-don(c) !!! Y' paraît qu'avec l'arrivée de tous ces nouveaux habitants, il n'y aura pas assez d'eau à Penthaz.....

Non, ce n'est pas vrai, Penthaz a la chance de disposer d'eau provenant des sources de la Molombaz. Celles-ci sont situées au-dessus de Daillens, sur le territoire des communes de Bournens et Bettens. Elles approvisionnent notre réservoir de « Montjoux », que nous venons de construire en collaboration avec Daillens, à raison de 1800 lt/min. environ. Nous disposons de 2 autres réservoirs. Celui dit « des Charrières » est alimenté de la même manière que le premier, tandis que celui de « l'Aloëttaz » est constamment maintenu à son niveau le plus haut, par pompage dans la nappe phréatique. La station de pompage se trouve au bord de la Venoge, à proximité du terrain de tennis. L'approvisionnement de notre commune en eau potable, de même que la défense incendie sont donc garantis.

La Municipalité

Album photos

Gîte de vacances de Gérald Bönzli - CF page 4



Près de chez lui, un vrai paradis



Source photos : Gérald Bönzli & Bernard Cavat

Venoge Festival organisé par la Cool'Hisse - CF page 4



Source photos : Joël Cavat - Venoge Festival 2006